

ELLE A OSÉ S'ATTAQUER À NESTLÉ

JUSTICE Le procès de Yasmine Motarjemi, l'ex-responsable de la sécurité alimentaire de Nestlé débute aujourd'hui. La lanceuse d'alerte accuse la multinationale de harcèlement moral.

Yasmine Motarjemi, 58 ans, a travaillé pendant 10 ans chez Nestlé en tant que sous-directrice en charge de la sécurité alimentaire au niveau mondial. Licenciée en décembre 2010 par la multinationale, elle a porté plainte contre son ex-employeur pour harcèlement moral. Le dossier est examiné aujourd'hui à Lausanne par la Chambre patrimoniale cantonale, autorité qui traite les affaires dont les enjeux dépassent les 100 000 francs. Elle réclame 2,1 millions de francs - un franc pour tort moral et le reste pour couvrir ses frais, dit-elle.

Vous avez porté plainte contre Nestlé en mars 2011 pour harcèlement moral. Attendez-vous quelque chose de votre procès?
Oui, je cherche toujours à comprendre. Comment le numéro 1 mondial de l'industrie alimentaire - qui affirme que la sécurité alimentaire est sa priorité - a pu ignorer les signalements de sa propre responsable de la sécurité alimentaire?

Et sur un plan plus personnel?
Nestlé a en retour porté plainte contre moi pour violation du devoir de discrétion pour avoir parlé publiquement. Je veux donc trouver une voie légale pour m'exprimer et dire au monde ce qui se passe. Il s'agit aussi de regagner ma crédibilité et me faire rembourser mes frais médicaux, juridiques et mes pertes de gains. Je vide actuellement tout ce que j'avais épargné pour ma retraite.

Vous avez eu des ennuis de santé?



Quand j'ai été licenciée en décembre 2010, après 10 ans de lutte acharnée à l'interne pour défendre la santé des consommateurs, j'ai fait un burn-out très sévère. Paralyasant. Certains jours, je restais dans mon lit sans bouger. Car le harcèlement a continué après mon départ par des mesures judiciaires. Je ressens encore aujourd'hui régulièrement une anxiété extrême.

« Je veux trouver une voie légale pour m'exprimer et dire au monde ce qui se passe »
Yasmine Motarjemi, lanceuse d'alerte

L'ex-employée de Nestlé dit avoir appris une chose: les personnes qui éprouvent de la compassion et se soucient des autres sont perçues comme faibles. «Je me bats contre ça», explique-t-elle.

Pourtant, au départ, tout se passait bien...

C'est le groupe qui est venu me chercher, alors que je m'occupais de la sécurité alimentaire à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il disait avoir besoin de mon expertise. Pendant 6 ans, j'ai eu des évaluations extrêmement positives de la part de mon directeur. Selon lui, je dépassais les attentes. J'étais «modèle» et «visionnaire».

Mais?
Malgré tout, mes recommandations pour combler les lacunes dans la gestion de la sécurité alimentaire n'étaient pas toujours appliquées. Ou alors de manière très lente. Je devais me battre vigoureusement pour que les décisions soient appliquées.

La situation s'est dégradée avec l'arrivée d'un nouveau supérieur...
Nous ne partagions pas les mêmes valeurs. On m'avait rapporté qu'il n'avait pas de bons rapports avec les autorités sanitaires et qu'il méprisait l'OMS d'où je venais. Au niveau de la sécurité alimentaire, j'avais l'impression qu'il voulait simplement éviter des scandales qui feraient obstacle au business. Alors que moi je voulais privilégier la santé des consommateurs.

Les négligences que vous évoquez ont-elles eu des conséquences?
Nestlé a connu un certain nombre de crises: contaminations de

produits à destination des enfants par de l'encre présente sur les emballages, mélamine et excès d'iode dans des formules infantiles en Chine...

Il y a aussi eu l'affaire des biscuits pour bébés...
En 2002, j'avais reçu deux signalements d'étouffements avec ce produit. Après une recherche, il s'est avéré que pour cette seule année, on en comptait presque une quarantaine. La direction avait en fait connaissance de ce problème depuis au moins 2001, mais n'avait pas pris des mesures assez efficaces pour régler le problème. Pourtant, il aurait pu être résolu en quelques jours, en relevant l'âge de consommation de 8 mois à 1 an et demi. Je ne sais pas comment mon chef a pu laisser un tel produit sur le marché. Je ne peux que supposer qu'il estimait que le fait que les bébés s'étouffent n'était pas grave ou que les parents ne feraient pas forcément le lien entre l'étouffement et la qualité du biscuit et estimerait que c'est leur bébé qui avait mal avalé.

A maintes reprises, vous avez dénoncé des failles de sécurité. Comment cela a-t-il été perçu par l'entreprise?
Ce n'était pas apprécié. Et puis le harcèlement, de façon très insidieuse, a commencé. A partir de 2006, lors des réunions, on ne me

DÉFENSE
De fausses accusations, selon Nestlé
RÉACTION Nestlé n'a pas souhaité répondre à nos questions, se limitant à cette déclaration: «Nous rejetons fermement les accusations proférées par Yasmine Motarjemi. Nous ne tolérons pas le harcèlement; de telles allégations font l'objet d'une enquête approfondie. En outre, la sécurité et la qualité de nos produits sont notre priorité absolue. Aussi, les affirmations de Mme Motarjemi sont complètement infondées.»

demandait plus mon avis. Je n'existais plus. Mes dossiers ont été transférés à mes subordonnés ou des personnes incompetentes dans ce domaine, sans m'en informer. On me demandait des expertises sur certains problèmes auxquelles on ne donnait pas de suite. Elles finissaient tout bonnement à la poubelle. J'ai fini par disparaître de l'organigramme. Là encore, sans que l'on me prévienne.

Pourquoi ne pas avoir quitté l'entreprise?
J'étais persuadée que mon combat était juste. Et je gardais espoir que la direction s'intéresse à ce qui se passait dans

notre département, étant donné qu'il était le cockpit de la sécurité alimentaire pour l'entreprise à travers le monde.

Quand avez-vous cessé d'y croire?
En 2007, j'ai informé le directeur des opérations des problèmes. Il n'a fait que transmettre mon courrier à mon chef qui, lui, m'a passé un savon. Puis j'ai rapporté à tous les niveaux de la direction. En 2009, on m'a proposé un transfert au Centre de recherche de l'entreprise. J'ai accepté à condition qu'un audit soit mené dans mon service pour faire remonter à la surface tous les problèmes. Ce qui a été refusé. La direction était donc au courant et ne voulait rien faire.

Comment voyez-vous votre vie après le procès?
(Long silence.) Je vis au jour le jour. Je n'arrive pas à penser à l'avenir. Un nouvel emploi? L'idée de travailler avec des gens aussi malveillants me donne la nausée.

Vous avez mis une croix sur votre carrière. Pensez-vous aujourd'hui que cela en valait la peine?
Je devais dire ce que je savais publiquement puisqu'en interne les dirigeants ne semblaient pas intéressés. C'était ma responsabilité. Je pense que c'est ma plus grande contribution à la société. Mais je suis très déçue du manque de réaction de l'opinion publique et des autorités.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉA FAVRE clea.favre@lematin.ch

Accès direct à votre voiture. Mieux qu'un leasing automobile coûteux, un crédit privé avantageux.

Notre crédit privé online au taux d'intérêt de 5,9% est une alternative intéressante à un leasing. Comparez vous-même sur banquemigros.ch/comparatifleasing. La Hotline crédit privé au 0900 845 400 (CHF 1.50/min, depuis le réseau fixe) répond à toutes vos questions.

Un crédit de 10 000 francs à un taux annuel effectif de 5,9% représente une mensualité de 859.50 francs et un coût total d'intérêts de 314 francs sur 12 mois. Avertissement légal: l'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement (art. 3 LCD).

BANQUEMIGROS
Elle fait toute la différence.